

INTERIEUR.

Nlle. Orleans, 4 Janvier.
Les membres de la Chambre des Représentants, ont été hier pour Donaldson, sur un bateau à vapeur. Aux termes de la constitution, c'est aujourd'hui que doit avoir lieu l'ouverture des deux chambres. Nous avons vu de nos yeux les préparatifs pour cette solennité, faire connaître à nos abonnés les dispositions les plus importantes.

Le courrier de la Mobile n'a apporté de journaux de New York que jusqu'au 7 Dec. Les lettres n'ont pas été reçues par le dernier paquebot. Des journaux de 11 (arrivés à la Mobile) ne disent rien de nouveau d'Europe.

EXTERIEUR.

Paris, 3 Novembre.
Les journaux ministériels des départements, ont été hier leur commun correspondant, que l'union de MM. de Polignac, d'Arles et Courvoisier, avec M. de la Bourdonnaye, de Bismarck et de Montbel, est plus intime que jamais, et que leur concert est le gage de l'union de tous les royalistes. Leur mariage est d'ailleurs bien simple jusqu'à l'ouverture de la session. Si à cette époque la chambre législative se conduit mal, elle sera dissoute. Les élections auront toutes à peu près un caractère de briser le vote des associations et de combats sous lesquels les députés sont comme emprisonnés. Si tous les efforts de l'administration ne réussissent pas à empêcher l'élection d'un assemblée factieuse, on verrait ce qu'on pourrait faire.

Si l'on demande au correspondant ministériel ce qu'il y aurait à faire sans le concours de la chambre et des collèges électoraux, il répond qu'il ne s'agit pas de faire des députés, mais de faire des députés. Comprenez-vous ? Mais il nous semble que dans quelques semaines on fasse tourner la législation, si ce n'est par la main de Dieu, ce ne peut être que par des moyens illégaux, violents. Les cas arrivant, les contributions venant aussi ce qu'il y aurait à faire.

On nous assure, dit la Gazette de France, que le 2 Novembre quelques étudiants se sont réunis chez l'un d'eux, rue de la Harpe, pour discuter sur le projet de loi de réorganisation de l'enseignement supérieur. Cette pièce est si peu ainsi conçue : Suit à peu près le texte de l'espèce de circulaire, dans laquelle les étudiants sont invités à souscrire moyennant dix francs, à un banquet général. Il y est parlé de mesures à prendre pour s'opposer aux actes arbitraires, de grands intérêts de corps à discuter, à l'imposition de ce qui a été fait par les étudiants de quelques universités d'Allemagne.

La Gazette ne dit pas par quel moyen elle a pu être si bien informée de ce qui s'est passé entre quelques étudiants dans la chambre de l'un d'eux, et comment elle s'est procurée la copie d'une lettre qui n'avait encore reçu aucune publicité. Elle a compris elle-même ce qu'il y avait de singulier dans cette divulgation d'un acte de la vie privée. Les précautions qu'elle emploie pour empêcher l'indignité de se répandre, et publier la lettre à peu près telle qu'elle est, par un moyen d'en falsifier les termes et d'en calomnier la pensée. Attention pour nous espérer, car le fait en lui-même, que la vérité nous parvient tout entière, et par des voies honnêtes.

Madrid, 26 Octobre.
(Correspondance particulière.)
Il paraît certain que le voyage du roi de Naples à Madrid, a un objet politique; et si, comme on l'assure, ce souverain agit de concert avec les autres souverains de l'Europe, l'Espagne ne pourra qu'y gagner, soit qu'il s'agisse d'apporter quelques modifications politiques à ce royaume, soit qu'il soit question de créer le crédit espagnol, sans lequel l'existence de ce gouvernement serait impossible sous peu de temps. La manière avec laquelle l'Espagne s'est procurée, par des moyens que personne n'ignore, l'extraction de France de plus de 600 millions de réaux en échange de papier espagnol, avec lequel elle a tiré son existence depuis quelques années, est un exemple qui ne peut être que d'un mauvais exemple; les intérêts annuels de sa dette, à l'étranger s'élevaient déjà à 100 millions de réaux, qu'il lui est impossible de payer. Le crédit, dont le revenu est double de celui de l'état, refuse absolument de contribuer aux besoins du gouvernement, et moins que ne lui en confie les rênes. C'est donc des résolutions qui seront adoptées pour tirer l'Espagne, s'il est possible, de la fautive position où elle se trouve, que dépend non seulement le sort de toute la nation espagnole mais aussi le sort des créanciers étrangers et le rang que cette puissance devra occuper à l'avenir.

A peine que Miguel a-t-il été reconnu par Ferdinand, que déjà ce prince s'adresse au gouvernement espagnol pour avoir de l'argent, jusqu'à ce que sa reconnaissance par les autres puissances lui permette de contracter un emprunt. Il est difficile que le gouvernement espagnol puisse fournir à don Miguel aucun secours, parce que le peuple espagnol n'est pas disposé à faire des contributions; que, d'ailleurs,

les sommes que l'Espagne a dépensées pour renverser le trône de Ferdinand sur le trône de don Miguel, ont été...

ITALIE.
Livourne, 16 Octobre.
Des nouvelles de Navarin, du 26 septembre, annoncent que le gouvernement grec a signé la nouvelle paix de la conclusion de la paix entre la Russie et la Turquie, le comte Capo d'Istria a aussitôt pris des mesures pour la convocation d'un nouveau congrès national, pendant lequel il conviendrait de préparer pour entrer dans toutes les places qu'ils possèdent encore. Les amiraux Misulio et Sachini donnaient le signal de la messe de du golfe de Salonique, tandis qu'Augustin, frère de Capo d'Istria, marchait contre Athènes, avec les troupes rassemblées à Missolonghi. Ypsilanti et Hadji Christos dirigeant sur Negrepont, et un autre corps sur l'Épire. L'état de cette dernière province est effrayant. Le pacha est révolté contre le sultan et est soutenu par 8,000 Albanais. Comme la Porte ne leur paie pas leur solde, ils oppriment les plus grands excès envers les habitants chrétiens et même envers les Turcs.
(Gazette de Nuremberg.)

FOUILLETON.

Étrennes du Barde Louisianais.
Les garçons barbiens à leurs barbes pratiques, au jour de l'an.
Où est le beau jour pour nous, jour si charmant si beau.
Égayer vos barbiens par quelque son nouveau.
Ce bon son est l'argent, il nous rend vifs et contents.
De vos mains à la poche drites tout fait grates.
Où les tous les son sommes nous ennuient.
Contre nous rien à dire, tirez-vous déchaînez.
Il vous faut des rieurs qui fassent bien vos barbes.
Ne vous écorchant pas, prenez-nous pour vos barbes.
Pour chasser vos ennuis d'être comme d'habitude.
Croyez-nous s'il vous plaît n'égarons ni revers.

INPARTIEN.
Le curé S... desservant de la commune de Bellevue, vient d'être amené dans les prisons de Louhans, comme prévenu d'avoir donné la mort à un enfant dont sa servante était clandestinement accouchée. La rumeur publique l'accusait depuis longtemps d'avoir des relations criminelles avec cette fille, lorsqu'une scène scandaleuse vint donner un nouveau degré de vraisemblance aux soupçons que l'on avait conçus. Le 16 du mois dernier, on aperçut la servante de cet ecclésiastique extrêmement pâle, portant tous les signes extérieurs d'une femme qui vient d'accoucher. Cette femme, qui dans beaucoup de pays, on vit afficher sur la place publique ces deux vers, qui achevèrent de mettre tout le monde dans la confidence :
Ma Claudinette est accouchée
Vendredi dans la matinée.

A peine le curé en eut-il connaissance qu'il monta en chaire et cria au scandale et à la corruption; il se plaignit avec amertume de ce qu'on montrait si peu de respect pour un ministre des autels. Bien tôt après, il partit secrètement pour la ville, afin de porter plainte à M. le procureur ou Roi contre les auteurs d'une telle impiété; mais il parait qu'il trouva ce magistrat moins bien disposé qu'il ne s'y attendait. M. le procureur du Roi ayant déjà été informé des faits, répondit par une lettre, il se montra moins les yeux. Cette réponse parut faire impression sur le curé; en sortant du palais, il prit ses habits et se rendit chez lui en toute hâte. Mais, à sa grande surprise, il trouva la gendarmerie installée dans son presbytère. M. le procureur du Roi ne tarda point à venir. On apprit que le festin avait été enterré dans le cimetière; on creusa, et l'on découvrit le cadavre d'un enfant né viable. On reconnut aussitôt de cou les restes d'une corde qui indiquait une tentative de strangulation.
Le prêtre et la servante furent emmenés. Après leur départ, on apprit encore, par une lettre, que le curé avait prié un habitant du village voisin de lui acheter des drogues propres à favoriser l'avortement.
Cette affaire fait grand bruit à Louhans; chacun cherche à se rappeler les antécédents de l'accusé. On le cite comme le prêtre le plus intolérant de tout le diocèse.

LA TYROLIENNE DE GUILLAUME TELL.
(Nécrologie musicale.)
A Boulogne sur Mer reside M. Ph... avocat, et homme d'esprit. M. Ph... se délassait de ses devoirs de sa profession par les charmes de la musique; qu'il aime passionnément et qu'il cultive avec succès. Il possède une bibliothèque des plus complètes et des mieux choisies, non seulement en ouvrages français, mais en partitions étrangères et en airs à peu près inconnus. Il n'est pas l'ignorant pas. Occupé de son Guillaume Tell, et voulant y intercaler un chant national, il crut ne pouvoir mieux faire que de s'adresser à M. Ph... il le pria de lui envoyer ce qu'il possédait d'airs suisses dans ses archives. Bientôt après il en reçut quatre.
Rowini en renvoya trois qu'il trouvait excellents (c'est son mot); mais il en garda un qui, selon lui, "sentait d'une fleur à la ronde le serpolet des montagnes helvétiques" et ne manquait pas d'en faire usage, et cet air est celui de la tyrolienne de troisième acte de Guillaume Tell, dont le succès a été si complet. Le maître de l'histoire, c'est qu'il a résolu le succès de Guillaume Tell et de la tyrolienne, il méritait de recevoir une lettre timbrée de Boulogne. Au milieu de toutes les excozes dont il croyait devoir entourer la révélation de son bonheur et innocente supercherie, M. Ph... avait humblement que c'était lui

qui était le véritable auteur de cet air suisse national.
Voilà ce que nous ignorions complètement, et ce que nous apprenons un journal de province. Il est vraiment curieux de voir le grand maître, non moins célèbre par son talent pour la mystification et le pernicieux que par son génie musical, mystifié à son tour d'une manière si plaisante.
Voilà un fait à ajouter aux preuves multipliées qui convergent contre l'opinion de plusieurs physiciens, combien l'imagination des mères exerce d'influence sur la conformation du fœtus. Une femme d'Helvète, commune de Venyons de Cambrai, est couchée le 23 Octobre, à cinq heures du soir, d'un enfant qui offre une ressemblance parfaite avec un petit saint placé dans une niche non loin de sa maison. Cette femme, interrogée sur les circonstances de sa grossesse, raconta que, souffrant beaucoup de son état, elle allait fréquemment faire sa prière à cette chapelette, et qu'une fois, ayant attaché fortamment les yeux sur l'effigie du saint, lequel avait été récemment et fort grossièrement repeint par un barbouilleur de l'endroit, elle en fut tellement frappée que cet objet obséda constamment son imagination jusqu'au moment de son accouchement. L'enfant, né à sept mois, eut deux heures. Rien de plus frappant que la ressemblance. Mêmes yeux, même bouchier, même couleur, même stature, même attitude, pas un trait d'homme, jusqu'à une petite arête que le saint porte sur la tête, et qui se trouve également reproduite sur celle de l'enfant. Il y a quelques années qu'il naquit dans la même commune un enfant portant sur la tête six papillottes de chair parfaitement blanches, dont trois flottaient sur chaque temple. Cet enfant était en outre hermaphrodite. Le correspondant à qui nous devons la connaissance de ces faits est un homme de beaucoup d'instruction, et digne de foi à tous égards. Il a vu, de ses propres yeux, le premier d's deux monstres; la réalité du second lui a été affirmée par un témoin incapable de le tromper. (Gazette de Cambrai.) Il est inutile d'ajouter que nous ne garantissons nullement l'authenticité du premier fait rapporté par le journal de Cambrai, et que nous ne croyons pas à de pareilles ressemblances, quoique plusieurs médecins aient cru pouvoir les attester.

On assure qu'à la suite de la reconstitution ministérielle qui se prépare, M. de Bourmont sera nommé ambassadeur à Constantinople. On l'envoie à l'étranger pour le servir selon ses goûts.
Un jeune médecin de Paris, ayant appris que son oncle, avant de mourir, avait institué le séminaire de la ville de B... pour légalité universel, à la charge de dix 6,000 messes et de faire deux jubilé pour le salut de l'âme du défunt, s'est pourvu au conseil d'état, et une ordonnance royale n'a permis l'acceptation de la charge pour moitié. Le séminaire a demandé alors que le neveu supportât les frais des 6,000 messes et des deux jubilé. Les tribunaux ont repoussé cette prétention, mais le séminaire a tenu bon l'évêque l'a relevé des charges imposées, et le testateur attend encore ses messes, bien que le séminaire ait bien et dûment touché les 70 mille francs qui formaient la moitié de l'héritage.

Co. avec un chargement assorti—10 passagers.
Bateau à vapeur Lexington, Craig, Louisville, chargé de coton, provisions etc.—10 passagers.
Bateau à vapeur Lady of the Lake, Milly, de Rodney, avec 221 balles coton—8 passagers.
Bateau à vapeur Caladonia, Russell, Yorkburg—avec 1485 balles coton—16 passagers.
Bateau à vapeur Caron-Commerce, Hardon, Vicksburg, avec du coton et des passagers.
Bateau à vapeur Integrity, Lafontaine, des Opelousas, avec 165 balles coton à Mayou et 100000 livres de Café, à Caravelle, à l'île de St. P. Dubertrand, et à Orléans.
Entrés.
Navire William Thomas, Loudon, de Port-au-Prince, avec du café et autres produits au capitaine.
Bateau Gen Jackson, Peahy, Mobile.
Brick John Adams, Lawrence, des îles Turques, rapporté.
Brick Maria, Grace, de Portsmouth, avec des produits.

THEATRE D'ORLEANS.
Mardi 6 Janvier 1830.
LA PIE VOLEUSE.
ou
LA SERVANTE DE PALAISEAU.
Opéra en trois actes.
Suivi de
L'AMBADEUR.
Vaudeville en 3 acte.
En attendant—Soliman II ou les Trois Sultanes; Robin des Bois.
En attendant—Jovial en prison, vaudeville nouveau. Les trois Quartiers, comédie nouvelle. Marine-Faliero, tragédie nouvelle de Casimir de Lavigne—M. Aristippe jouera le rôle de Marino Faliero.

MELASSE.—L'on a besoin de 5 à 600 barils de cet article, rendus en ville. S'adresser au Royale, No. 118. 4 jan

TIRAGE
DE LA
LOTTERIE
DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE
DES NATCHITOCHEs, 1ère classe,
Autorisée par l'Évêque de la Louisiane.
Les sousignés ayant été requis de présider au tirage de la Loterie de l'Église catholique des Natchitoches, 1ère classe, certifiant par le présent, que les Nos. suivants sont ceux qui, ce jour, ont été tirés d'entre les trente mis dans la roue Savary :
Premier. Second. Troisième. Quatrième.
25 10 20 15
Et que les dix Nos. ont été tirés dans l'ordre dans lequel il sont rangés ci-dessus; c'est-à-dire, le No. 25 le premier, le No. 10 le second, le No. 20 le troisième, et le No. 15 le quatrième et dernier.
En foi de quoi, Nlle-Orléans, ce 2 Janvier 1830.

C. MAURIAN,
Juge-Président de la Cour de Cité.
D. BEAUREGARD,
Juge ass. de la Cour de Cité.
Les lots de 1,600 et 750 ont été gagnés par des particuliers de cette ville.
4 janvier
Le sousigné reçoit par le navire Zilia de Bordeaux, les articles suivants qu'il vendra à des prix modérés.
Vin de Médoc de 1819;
Vin de Montferand de 1825;
Vin de Ire Côte, 1827;
Vin de Sauterne très vieux, en tierçons.
4 jan. FORESTIER.

Mlle. HONEYWELL,
Née sans Mains et sans bras.

Rue Royale, No. 75, entre les rues Bicaille et Conti.
CETTE Demeiselle, née à New-York, a su de bonne heure surmonter les obstacles résultant de son défaut de conformation. Privée d'auteurs de la fortune et des agréments qui peuvent dispenser de chercher son existence dans le travail, les talents distingués qu'elle possède à la perfection sont l'unique, de son esprit naturel et de son intelligence. Elle écrit, broie, et déssine, déssine en papier un sujet quelconque avec une étonnante facilité, à l'aide de son pied gauche, qui ne possède que trois doigts, et de sa bouche, en présence des spectateurs.
Les personnes qui désirent la voir, et surtout les dames, peuvent être assurées qu'elle n'a rien de repoussant ou qui puisse faire naître des sensations désagréables; mais qu'au contraire, elle est douce, et d'une physionomie charmante. La nature semble avoir voulu dédommager par des traits gracieux et un esprit aimable, une conformation et des manières intéressantes, qui, sans le moindre doute, lui méritent les suffrages du public. Mlle. les Mœurs et Maitresses de Pensées peuvent y amener leurs Elèves, qui, en voyant les travaux de cette Demeiselle, éprouvent une émotion toute particulière pour les Arts.
Les portes seront ouvertes au public, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 6 heures du soir.
Les Vendredis sont réservés aux personnes de couleur libre. Prix d'entrée: QUATRE Escalins

AVENDRE.—Une négresse âgée de 35 ans, crêlée du pays, cuisinière et blanchisseuse, avec son enfant âgé de 3 ans et demi. S'adresser à M.M. Guadiz et Pournier.
Si elle n'est pas vendue au 10 Janvier 1830, elle sera adjugée ce jour là aux enchères, par M. Dutillet, canteur. 26 déc.

AVIS.—Les objets suivants ont été volés chez la sousignée, le Mercredi 30 du mois dernier, vers les 6 heures du soir; une récompense honnête sera donnée à la personne qui les retrouvera.
Un Pot à Feu, une Cagetière, une Théière, un Pot au Lait.
Tous ces objets sont d'argent, et n'ont aucun caractère. 1er janv. Vve. WILKINSON.

Le Samedi 30 Janvier 1830, à midi précis, il sera procédé par le juge sousigné en vertu de son office à la vente publique et à l'enchère, des esclaves suivants, dépendants de la succession de feu Rly Aché, sieur de Mary, âgé de 35 ans, domestique, et Gilbert de 15 ans.
Conditions.—Un an de terme, en billets en dollars à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale.
Pas. St Bernard, Déc. 1829. 31 déc—4
V. ROUMAGE offre à vendre 50 barils de Cacao, 1ère qualité, moy.

Ventes générales.
PAR LES ENCHANTEURS.
Lundi 4 Janv. à 11 heures, par J. Le Guerpentier, 30 barils de Cidre.
Mardi 5 Janvier, par Isaac L. McCoy, à 4 heures et demie, dans le magasin de Mr. David O'Neil, entre les rues Royale et Bourbon, pour compte de qui il appartient, environ 1000 barriques Vin rouge, composant le chargement du navire Sarah Halston, venant de Marseille.
Mercredi 6 Janv. par P. A. Guillotte, au faubourg Lacour, une cavallade composée de 120 superbes mules ou mulets de choix, venant de l'île Grande (Mexique).—Conditions: 4 mois de terme pour toute somme ardue de cent piastres, en billets endossés à satisfaction, et pour toute somme ne dépassant pas cent piastres, comptant.
Mercredi 6 Janvier, à midi, par Isaac L. McCoy, à la bourse, tout un lot de terrain, No. 14, situé au faubourg Lafayette. Conditions, 6, 8 et 10 mois.
Samedi 9 Janvier, à la bourse, à midi précis, une négresse crêlée, âgée de 35 ans, avec un enfant de 5 mois. Elle est culbrière, blanchisseuse et un peu couturière, garantie des vices et défauts prévus par la loi.—Conditions, un tiers comptant, et deux tiers à 6 mois.
Par le Sheriff d'Orléans.
Vendredi 11 Janvier, à la bourse, cinq lots de terre situés au faubourg Delor, délimités par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 sur le plan déposé en l'office de Félix de Armas. Saisi.

Par le Register des Testaments.
Lundi 4 Janvier, à 11 heures du matin, sur l'habitation Valéry Nicolas, au Gentilly, les meubles délaissés par le défunt, aussi, 4 vaches, une jument et un cheval crêlé. La messe pour à 4 heures de l'après-midi, rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, une quantité de fusils, pistolets et outils d'armurier; conditions, comptant.
Samedi 9 Janvier, au bureau du greffier de la Cour de District, à 4 heures de l'après-midi, les livres de loi composant la bibliothèque que de feu John W. Smith.
Lundi 12 Janvier, à la bourse, tous les biens dépendants de la succession W. C. Withers.
Mercredi 13 Janvier, pour le compte de la succession W. C. Withers, et au domicile du défunt, faubourg Delor, le riche assemblément, l'argenterie et divers objets, dépendants de la succession.

Vente par le Marshal.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par Phou. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Vendredi 15 Janvier, à midi, au café de Howland, à l'encouragement des rues St. Louis et Chartres, une paire de Chevaux bais, saisis à la poursuite de W. R. Falcoeur.
4 jan L. DAUNOY Marshal.

VENTES PAR LE MARSHAL.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par Phou. B. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, le Lundi 11 Janvier prochain 1830, au Principal, à 4 heures, divers Portraits, saisis dans l'affaire ci-dessus.
1er janv. L. DAUNOY, Marshal.

Vente par le Marshal.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par Phou. B. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, le Lundi 14 Janvier 1830, sur les lieux, à l'encouragement des rues Thémistocles et D'Arles, à 4 heures, m. un ensemble de divers articles d'Épicerie, saisis dans l'affaire ci-dessus.
1er janv. L. DAUNOY, Marshal.

Vente par le Marshal.
Le Maire, Aldermen, &c. vs. A. Aubry.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par Phou. B. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, le Lundi 14 Janvier 1830, sur les lieux, à l'encouragement des rues Thémistocles et D'Arles, à 4 heures, m. un ensemble de divers articles d'Épicerie, saisis dans l'affaire ci-dessus.
1er janv. L. DAUNOY, Marshal.

Vente par le Marshal.
Le Maire, Aldermen, &c. vs. la veuve Suzanneaux; les mêmes contre la même; les mêmes contre la même.
EN vertu de trois ordres de saisie, à moi adressés, par Phou. C. Maurian, juge président de la Cour de Cité, et Phou. G. Prévail, juge conseiller, j'exposerai en vente le Jeudi 28 Janvier 1830, à midi, à la boisse d'Howlett—Un LOT DE TERRE avec les bâtiments qui s'y trouvent, situés dans la rue St. Pierre, entre Bourgogne et Remparts, borné d'un côté par Mr. Leze, et de l'autre par Mr. G. Marmiche.—La dite propriété mesure 43 piéms 4 pouces de face à la rue St. Pierre, et 201 piéms 5 pouces, plus ou moins (mesure française), selon le plan qui sera exposé au moment de la vente. Saisi dans les affaires ci-dessus.
20 déc. L. DAUNOY—marshal.

VENTES PAR LE MARSHAL.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par Phou. Charles Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Lundi 17 Janvier 1830, à midi, à la bourse d'Howlett, au coin des rues St. Louis et de Chartres.—Un certain lot de Terre, situé au faubourg St. Marie, rue de l'Église, entre les rues Girod et Hevis; mesurant 20 piéms de face sur le côté de Girod, sur 90 de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Chery, de l'autre par celle de Y. Guillaume, de l'autre par celle de Y. Guillaume, de l'autre par celle de Y. Guillaume, de l'autre par celle de Y. Guillaume.
17 déc. L. DAUNOY—Marshal.

Cent Boucauds sucrés, à quelques milles au dessous de la ville, livrables de suite, à vendre par B. TURPIN, Rue Royale, No. 115, entre Orléans et Ste. Anne.
30 déc